

d'une manière habile, et que d'un autre côté, je considère ma propre inexpérience, je sens que le devoir que j'ai accepté de remplir est au-dessus de mes forces. Cependant, dans l'idée qu'en me faisant cette invitation, le gouvernement a voulu honorer le peuple de la belle division électorale qui m'a envoyé le représenter ici, et dans ma reconnaissance pour ce même peuple, je puiserais le courage pour poursuivre cette difficile et honorable tâche.

Et puis, M. l'Orateur, lorsque je jette un coup d'œil sur ce document et que mon esprit se fixe sur les nombreux et importants sujets de législation nouvelle qu'il annonce, et lorsque je considère en même temps la situation générale du pays, je sens ma tâche devenir plus facile, à mesure que je la sens plus agréable. Comment, en effet, n'être pas heureux d'avoir à inviter tous les membres de cette honorable Chambre et le pays tout entier à se féliciter de l'abondante moisson que la Providence a bien voulu nous donner cette année, et de la situation générale du pays? Aussi, devons-nous à la Providence nos actions de grâces. Mais nous ne devons pas oublier d'offrir aussi au gouvernement nos félicitations sur les heureux résultats de sa politique financière.

En effet, lorsqu'on se rappelle les désastreux effets qu'a eus sur le pays la crise commerciale qui a précédé celle qui sévit aujourd'hui dans le pays; lorsqu'on a pu considérer d'aussi près la grande dépression qui a prévalu dans la Grande-Bretagne et la République voisine dans le cours de cette année; lorsque nous considérons les rapports commerciaux intimes et constants entre ces pays et le nôtre et que nous envisageons la situation actuelle de notre commerce, nous ne pouvons, certes, nous empêcher de faire la comparaison entre le système financier qui régissait le pays alors et celui qui le régit aujourd'hui; et cette comparaison étant faite, la supériorité du dernier n'appert plus seulement par des discours et par des mots, mais elle est parfaitement établie par des faits accomplis et par l'expérience.

Nous ne pouvons non plus nous empêcher d'admirer l'habile direction que nos législateurs ont su imprimer à notre commerce dont la prospérité aujourd'hui est telle qu'elle repose sur des bases qu'aucune perturbation temporaire ou partielle ne peut ébranler.

Si donc, M. l'Orateur, la stabilité de nos institutions, la sécurité dans le présent et la perspective d'un futur qui ne peut qu'améliorer le bien-être et la fortune des habitants de ce pays, sont autant de gages de paix et de prospérité, pourquoi n'aurions-nous pas toute confiance que l'année qui va commencer sera une ère de prospérité et de paix? De paix, M. l'Orateur, non-seulement avec les nations étrangères, mais aussi de paix dans l'union et dans l'harmonie qui doivent exister entre tous les citoyens d'une même nation, afin de lui permettre de marcher plus rapidement dans la voie du progrès. Car comme toutes les jeunes nations, nos légitimes aspirations tendent nécessairement à marcher dans cette voie, et certes, personne ne peut blâmer le pays de ne pas avoir marché assez rapidement à venir jusqu'à présent. Voyons plutôt : les solitudes immenses du Nord-Ouest dont le sol naguère n'avait été encore foulé que par les tribus sauvages ou par le pied de quelques voyageurs hardis essayant de découvrir l'inconnu, et dont les échos n'avaient encore répété que les rugissements des fauves, ces solitudes, dis-je, sont aujourd'hui traversées par d'immenses voies ferrées. A la suite des constructeurs, des milliers d'ouvriers, des colons et des travailleurs diligents y ont inauguré une ère nouvelle; et aujourd'hui le sifflet criard de la locomotive se fait entendre dans ces contrées nouvelles et proclame partout que la civilisation et le progrès en ont fait la conquête. Mais malgré tout ce qui a été fait dans ce sens à venir jusqu'à présent, nous n'en sommes encore, pour ainsi dire, qu'au premier pas; à la vérité, nos institutions sont bien établies, notre commerce prend tous les jours un nouvel essor, des voies de communication sillonnent le pays en tout sens,

et bientôt, dans quelques mois, une ligne de chemin de fer le traversera d'un océan à l'autre; mais cependant, combien il reste d'ouvrage encore à faire, combien de ressources inexploitées, combien de territoires non-peuplés, et combien de richesses encore enfouies! Sans tenir compte même, dans le moment, des anciennes provinces, quel champ de travail n'offre pas encore le Manitoba et les territoires du Nord-Ouest leur développement et leur colonisation!

Nos efforts doivent donc être dirigés dans ce sens, en favorisant l'émigration vers ces territoires si riches et si dépeuplés et en contribuant à leur colonisation et à leur développement, afin que les sacrifices faits dans le légitime espoir de voir un jour ces immenses contrées transformées en un vaste empire, ne soient pas perdus.

C'est dans ce but que le gouvernement a senti la nécessité d'encourager la construction rapide d'une ligne de chemin de fer à travers ces territoires, et qu'il a résolu de demander à la Chambre d'aider à la construction de ce chemin par de libérales concessions de terres.

Nous pouvons encore féliciter le gouvernement de l'impulsion qu'il a su, par des moyens légitimes, donner à l'avancement du pays. Pour ma part, je suis admirateur du système qui tend à encourager par des concessions de terres la construction de chemins de fer, car ce système tend à donner à l'immense étendue de terrains qui reste au gouvernement un accroissement de valeur considérable, et fera en même temps de chaque individu intéressé, un agent de colonisation des plus zélés et des plus dévoués. Les efforts du gouvernement ont été, du reste, dans le cours de l'année dernière, admirablement secondés par les rapports élogieux qu'ont faits du pays les membres de l'Association Britannique pour l'avancement des sciences. Une visite faite par des gens aussi éminents, et dont la réputation de science et de connaissances variées est aussi répandue en Europe, ne pourra produire que d'heureux résultats. Aussi je suis certain que dans un avenir prochain les heureux résultats que nous aurons obtenus cette visite nous seront prouvés par l'augmentation considérable dans le nombre de colons qui dirigeront leurs pas vers le Nord-Ouest canadien. Le parlement, de son côté, doit aussi contribuer dans la mesure de ses forces à favoriser cette immigration, et il peut le faire, en entourant les colons qui viendront s'y établir d'une protection légitime et efficace, en leur donnant un moyen simple et économique de transférer leurs propriétés, tout en donnant à leurs titres un caractère de validité et d'authenticité incontestables. Il est donc juste que nous répondions à l'appel fait par le gouvernement à cette Chambre, à l'effet de faire passer une loi qui permettra de faire le transfert des propriétés foncières par un mode plus sûr et plus économique.

Avant de laisser cette question, qu'il me soit permis de faire allusion à cette partie du discours du Trône qui nous informe qu'il a été fait un arrangement provisoire avec le gouvernement du Manitoba sur des matières en discussion depuis quelque temps, et qu'une loi sera proposée pour confirmer cet arrangement dès qu'il aura été accepté par la législature provinciale. Nul doute, M. l'Orateur, que cette nouvelle sera bien accueillie par toute la Chambre. Tous les différends qui jusqu'à ce jour ont surgi entre les diverses législatures et le parlement ont été réglés à l'amiable. Ceci est un des arguments des plus forts en faveur de la sagesse de notre constitution, et nous fait voir la prévoyance de ceux qui l'ont conçue et exécutée. Espérons que toujours de semblables différends seront réglés de la même manière, à l'amiable, afin que des querelles de longue durée et des luttes acrimonieuses ne viennent pas troubler l'harmonie du peuple, laquelle est si nécessaire pour l'avancement et le progrès des provinces.

Le discours du Trône, M. l'Orateur, après nous avoir fait connaître les mesures de législation plus particulière à cette partie du pays qu'on appelle le Nord-Ouest, nous indi-